



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16/03/2018

Date d'affichage
20/03/2018

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

OBJET

**05 - Vote du Budget
Primitif 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. P. SEDARD – Mme G. RACKELBOOM par M. C. DELPUECH – M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. C. GHIS – M. M. HAMDANI par Mme M. GEORGET – Mme KD. MAKOUTA par Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.

Madame Nathalie GILLES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2313-1 et L-1612-4,

VU la délibération n°01 du 19 février 2018 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018, et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la commission administration-finances,

CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1 - DECIDE de procéder au vote du Budget Primitif 2018 chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 - Charges à caractère général	6 254 169,00 €
012 - Frais de personnel et charges assimilées	18 306 189,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 797 602,00 €
66 - Charges financières	263 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	11 723,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	16 500,00 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	250 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	500 000,00 €
042 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	532 073,00 €

Votes	
Pour	Abstention
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4

Recettes

013 - Revenus de gestion courante	513 330,00 €
70 - Ventes produits fabriqués, prestat° de sce	2 463 649,84 €
73 - Impôts et taxes	16 024 076,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	6 191 530,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	312 193,00 €
77 - Produits exceptionnels	20 600,00 €
042 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	1 785,00 €
01.002. - Excédent de clôture 2017	2 404 092,16 €

31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

20 - Immobilisations incorporelles	386 279,48 €
21 - Immobilisations corporelles	1 232 239,55 €
23 - Immobilisations en cours	4 827 012,93 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 206 492,00 €
020 - Dépenses imprévues d'investissement	111 408,00 €
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 785,00 €
Opération piscine	5 364 882,93 €

31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4

Recettes

13 - Subventions d'investissement (hors 138)	3 134 511,70 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 451 127,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
024 - Produits des cessions	5 738 705,50 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €
040 - Opérat° d'ordre de transferts entre sections	532 073,00 €
01.001 - Excédent de clôture 2017	271 682,69 €

31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4
31	4

2. - APPROUVE le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Investissement (en €)	13 130 099,89	13 130 099,89
Fonctionnement (en €)	27 931 256,00	27 931 256,00
TOTAUX (en €)	41 061 355,89	41 061 355,89

3 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif au présent budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 27 mars 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY



Pour : 31
Contre : -
Abstention : 4

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.

